



LIVRET SUR LA MOBILITÉ

MY
PRE
SQU
'ÎLE

La mobilité : une gestion des contraintes et des équilibres

Mobilité des professionnels, des artisans et commerçants, des salariés, des clients, des résidents, des marchandises, des produits... le sujet est complexe et constitue un enjeu majeur pour la Presqu'île et ses acteurs économiques.

Pour les politiques publiques, la gestion des déplacements est bien souvent un exercice de gestion des contraintes et des équilibres donnant lieu à des arbitrages afin de garantir en même temps la mobilité des personnes (professionnels, résidents, clients...), et la mobilité des marchandises tout en préservant l'environnement, la santé ou encore le cadre de vie.

Changer le regard sur la mobilité et penser la mobilité

Vécue au premier abord comme une contrainte à l'aune des conditions de circulation et de stationnement parfois difficiles en Presqu'île, la mobilité devient néanmoins de plus en plus un champ exploratoire et un laboratoire d'innovations en vue d'organiser, de faciliter et fluidifier les déplacements des marchandises et des personnes.

Désormais, grâce à l'évolution des comportements et de la technologie, le foisonnement des solutions et offres de mobilité, et à la faveur d'une prise de conscience environnementale incontournable pour nos centre-ville, la mobilité doit aussi être appréhendée et mise en pratique en se saisissant de la somme des opportunités existantes ou en émergence.

Pour les acteurs économiques, penser ou repenser la mobilité devient essentiel. L'intégration dans les organisations d'une fonction de management de la mobilité est une opportunité à saisir et à explorer !



Tout savoir sur la mobilité

- Le guide de l'Ademe : [« Optimiser ses déplacements »](#)
- 5^{ème} journée nationale des assises de la mobilité 2016 : [Consulter la synthèse](#)

Remerciements à nos partenaires pour l'édition de ce livret :

Métropole de Lyon, Ville de Lyon, CCI, CMA du Rhône, TCL/Sytral, Lyon Parc Auto, Bluely, TwoOnPark, La Poste, Velo'v, Cyclopolitain, Velogik, Co-voiturage Grand Lyon, Cabinet Jonction

SOMMAIRE

Point d'actualités sur la mobilité (mise à jour mai 2017)	4
Chiffres clés sur la mobilité en Presqu'île	5
La mobilité dans les politiques publiques de déplacements.....	6
Penser la mobilité : Enjeux et bénéfices pour les acteurs économiques.....	7
Mise en pratique : La mobilité artisanale – Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône	8
En Presqu'île : des livraisons dans les règles.....	9
Penser la logistique urbaine autrement	10

Point d'actualités sur la mobilité (mise à jour mai 2017)

1. Plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise : vers une nouvelle dynamique de mobilité

Du 15 mai au 20 juin 2017, le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) conduit l'enquête publique du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Lyonnaise. Les communes du territoire disposent de registres et de dossiers pour recueillir les avis du public. Un registre électronique sur le site du Sytral sera également proposé à partir du 15 mai. Un dossier presse et un communiqué sont disponibles à [cette adresse](#).

Voir la [vidéo d'annonce](#)

2. Entreprises de plus de 100 salariés : Un plan de mobilité (ou plan de déplacements entreprise) doit être réalisé par les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site et situées dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains : Les entreprises concernées devront avoir réalisé leur plan au **1er janvier 2018**. Selon les termes de la loi, le plan de mobilité permet à l'entreprise de définir une stratégie de long terme pour faire évoluer les comportements des salariés et contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Il peut comporter des mesures de recours au **télétravail**, de **flexibilité des horaires**, de développement de l'**usage des transports en commun**, du **co-voiturage**, de l'**auto-partage** ou de la **pratique du vélo**. [En savoir plus](#).

3. Stationnement sur voirie

L'article 63 de la loi sur la réforme de décentralisation (ou dépénalisation) du stationnement payant sur voirie a été adopté avec le vote de la loi MAPTAM. Cette réforme entrera en application le 1er janvier 2018. Aujourd'hui, la réglementation du stationnement payant sur voirie fait partie des pouvoirs de police et le non-respect des règles est sanctionné par un PV à 17€.

En janvier 2018, le stationnement payant sur voirie sera un acte de gestion domaniale et les automobilistes payeront un droit d'occupation

du domaine public. Les règles et tarifs seront toujours définis par les collectivités locales mais avec d'autres bases juridiques. Les automobilistes pourront choisir de payer leur stationnement dès leur arrivée. S'ils ne le font pas c'est qu'ils auront choisi de payer pour la durée maximale autorisée sur la zone et donc le tarif maximal que l'on appelle Forfait de Post-Stationnement (FPS). La surveillance du respect des règles reste essentielle et la nouvelle organisation permettra de mettre en œuvre des moyens supplémentaires. L'objectif est d'augmenter la rotation des véhicules en stationnement pour optimiser l'accessibilité des quartiers.

4. Application Paybyphone sur Lyon

Depuis le 3 octobre 2016, les professionnels mobiles (Dépannage urgent ou Médical) et grands comptes peuvent payer leur stationnement grâce leur mobile ou Internet avec PayByPhone. [En savoir plus](#).

5. Loi de transition énergétique Indemnisation vélo

De nouvelles mesures sont mises en place afin d'inciter les employeurs à développer les trajets à vélo de leurs salariés : une réduction d'impôt pour les entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés des vélos pour leurs déplacements quotidiens et une indemnité kilométrique pour les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail à vélo. [En savoir plus](#).

6. Bonus 20% jusqu'à 200€ pour l'achat d'un VAE (Prime de l'Etat jusqu'au 31/01/2018)

Désormais, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'Etat pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf. Cette subvention est instituée par le décret n°2017-196 du 16 février 2017. Elle ne se cumule pas avec les primes instaurées localement par certaines communes. [En savoir plus](#)

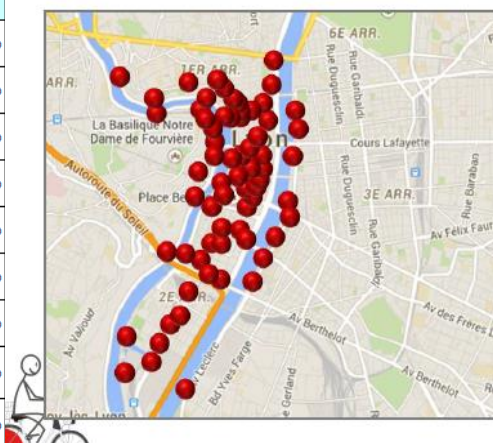
Chiffres clés sur la mobilité en Presqu'île

La Presqu'île en quelques chiffres clés :

- 2700 commerces et services
- Un pôle commercial générant 950 M de CA (Presqu'île avec Confluence)
- 953 000 habitants sur la zone de chalandise
- 32 000 habitants sur Lyon 2e / 28868 habitants sur Lyon 1er
- 37 000 salariés
- 11 000 places de stationnement sur voirie
- 13 parcs de stationnement
- 300 000 déplacements par jour en transports en commun
- 30 000 voyageurs par jour en gare de Perrache

La fréquentation des stations de métro en Presqu'île en 2016

	STATION	ANNEE	Passages annuels	Evolution 2016/2015
Lignes A	Ampère Victor Hugo	2016	1 868 557	0,57%
		2015	1 857 972	
	Bellecour	2016	4 120 694	2,09%
		2015	4 036 520	
	Cordeliers	2016	4 463 153	3,84%
		2015	4 298 073	
Hôtel de Ville - Louis Pradel	2016	7 144 680	2,14%	
	2015	6 994 689		
Perrache	2016	6 815 276	3,98%	
	2015	6 554 161		
Part-Dieu	2016	10 512 192	0,95%	
	2015	10 413 359		
Ligne C	Croix Paquet	2016	271 806	1,55%
		2015	267 658	
Ligne C	Hôtel de Ville - Louis Pradel	2016	788 167	1,83%
		2015	773 994	
Ligne D	Bellecour	2016	6 034 878	-1,15%
		2015	6 105 141	
TOTAL Réseau		2016	153 355 513	1,90%
		2015	150 491 932	



Vélo'V en presqu'île

18% du parc

67 stations

1 200 bornettes



Vélo'V : Environ 10 000 à 11 000 utilisateurs / jour

Principaux résultats de l'enquête mobilité du SYTRAL 2016 sur Lyon-Villeurbanne : [ici](#)

Principaux résultats de l'enquête mobilité du SYTRAL 2016 sur la Métropole : [ici](#)

Résultats de l'enquête mobilité 2016 du SYTRAL en détails : [ici](#)



La mobilité dans les politiques publiques de déplacements

Depuis 2015, le **SYTRAL** organise tous les transports publics (hors les TER qui relèvent de la Région) sur le territoire du Rhône. En tant qu'autorité organisatrice, le SYTRAL délègue l'exploitation de ces réseaux à des opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public ou de marchés publics (réseau TCL et service Optibus, réseaux Cars du Rhône et Libellule de Villefranche, la liaison rapide Rhônexpress qui dessert l'aéroport Saint-Exupéry). Le SYTRAL agit dans le cadre d'un plan de mandat voté par une assemblée où siègent les représentants élus de ses collectivités membres. En outre, il élabore en concertation un outil de planification stratégique et de prospective pour les déplacements de personnes et de marchandises (voir encadré).

Dans le cadre des orientations du PDU et en complémentarité avec le SYTRAL, la **Métropole de Lyon** s'emploie à développer des solutions de mobilité accessibles à tous, respectueuses de l'environnement et favorables au dynamisme économique. Dans le même temps, les déplacements doux, l'autopartage et le covoiturage, dont le développement est soutenu par la Métropole, augmentent considérablement. Dans le cadre de sa stratégie "Métropole Intelligente", la Métropole de Lyon s'est fixé comme objectif d'inventer la ville de demain pour améliorer le quotidien des habitants.

Enfin, dans le cadre de ses pouvoirs de police, la **Ville de Lyon** définit et veille à l'application de la réglementation en matière de stationnement, circulation et livraison.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), est un outil stratégique qui fixe les objectifs à poursuivre par la politique publique en matière de déplacements de personnes et de marchandises, et définit les actions à mettre en œuvre pour répondre au défi de la mobilité urbaine durable. Le PDU adopté en 1997 puis révisé en 2005, a permis de définir une politique cohérente de mobilité et de mener de nombreuses actions qui ont contribué au rayonnement et au dynamisme de l'agglomération lyonnaise ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air. Depuis 2005, l'agglomération a fortement évolué en accueillant de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. Les services de transports se sont diversifiés et de nouvelles pratiques de déplacements se sont révélées. Afin d'accompagner cette dynamique, le SYTRAL a engagé en 2015, l'élaboration d'un nouveau PDU sur un territoire élargi de 73 communes. Actuellement en phase d'enquête publique, il sera approuvé d'ici la fin de l'année 2017.

D'autres plans, en lien avec le PDU, sont également mis en place sur le périmètre métropolitain :

- **Plan Oxygène** : plan d'action à court terme pour améliorer la qualité de l'air local
- **Plan climat** : plan d'action à moyen et long terme pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (enjeu réchauffement climatique)

Penser la mobilité : Enjeux et bénéfices pour les acteurs économiques

Penser la mobilité dans les organisations requière une vision à 360 degrés tant en interne que vers l'externe. Cette démarche peut concerner de nombreuses composantes de l'entreprise.

L'évolution des comportements et des technologies permet désormais de dépasser les stratégies de gestion des contraintes et d'évoluer vers des stratégies d'opportunité.

Il peut être alors utile, voire nécessaire, de développer une fonction de management de la mobilité dans les organisations afin d'en explorer toutes les facettes et les bénéfices.

Penser ou repenser la mobilité relève d'une démarche qui peut concerner :

- Le manager
- Les collaborateurs
- Les clients
- Les marchandises
- Les prestataires
- Les produits

Le ou les bénéfices sur l'organisation peuvent être conséquents même s'ils peuvent susciter une appréhension au moment de basculer vers de nouvelles pratiques :

- Bénéfices économiques : réduction des charges de fonctionnement, développement du chiffre d'affaires, plus de flux générés...
- Bénéfices sociaux ; gain de temps, climat social amélioré...
- Bénéfices en termes d'image : satisfaction clients, argument marketing...
- Bénéfices pour l'environnement et le territoire : impact sur la qualité de l'air, impact sur l'économie locale...

Vous souhaitez vous engager dans une démarche pour penser ou repenser la mobilité ? C'est l'occasion de développer une fonction de management de la mobilité dans votre organisation !

Mise en pratique : La mobilité artisanale – Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône



La mobilité artisanale désigne l'ensemble des déplacements domicile-travail des artisans, ainsi que les déplacements liés à leur activité professionnelle,

par exemple pour s'approvisionner en matières premières, livrer des produits ou accéder à un chantier.

L'Artisanat, acteur économique de proximité a, par définition, une activité mobile afin d'apporter un service de qualité au plus près des usagers du territoire. La prise en compte de cette problématique dans les politiques publiques de déplacement telles que le Plan de Déplacements Urbains ou le (PDU), Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA) est un enjeu fort pour la CMA et ses partenaires. Avec un foncier contraint et de plus en plus couteux, les entreprises artisanales se sont éloignées dans les périphéries (première et deuxième couronne) et cela augmente leurs déplacements. Or « le meilleur déplacement est celui que l'on ne fait pas ». Les entreprises artisanales sont en recherche d'économie et de rentabilité. L'évolution du coût de l'énergie, des carburants, coût du déplacement (temps pour l'entreprise), sont des leviers d'actions pour optimiser et réduire les charges des artisans. Au lendemain de la COP 21, la réduction des dépenses en émissions de CO2 liées aux déplacements devient un enjeu important dans les territoires.

[Visionner la vidéo](#) sur la mobilité artisanale.



→ [La boîte à outils](#) proposée par la CMA du Rhône

Une démarche vertueuse et partenariale

En 2017, la CMA a piloté une démarche pour mieux identifier les enjeux liées à la mobilité vertueuse afin de :

- Mieux connaître les pratiques d'usage du véhicule et des déplacements des entreprises artisanales.
- Dégager des pistes d'actions pour limiter l'impact de l'usage des véhicules sur le territoire.
- Apporter rapidement des outils d'aide à la décision simples et explicites pour les entreprises et les collectivités pour améliorer l'usage du véhicule.
- Proposer des actions concrètes aux collectivités en faveur de l'environnement
- Sensibiliser les entreprises artisanales à l'éco conduite et à ses effets positifs pour l'entreprise

La CMA du Rhône vous accompagne vers une mobilité vertueuse

Afin de vous permettre d'approcher la question de la mobilité dans une approche globale et transversale pour optimiser vos déplacements, limiter les coûts et vous permettre d'optimiser la rentabilité de votre entreprise, la CMA vous propose une boîte à outils mobilité :

- Sensibilisation et formation à l'écomobilité
- Identification des dispositifs adaptés à votre mobilité
- Expérimentation et appropriation de nouvelle pratique

La CMA accompagne les artisans dans leurs pratiques de mobilité – Vos interlocuteurs

Mathieu BROUSSE : Chargé de Développement Economique - 04 72 43 40 90 - m.brousse@cma-lyon.fr
Valérie PAYET : Chargée de Développement Economique - 04 72 43 40 96 - v.payet@cma-lyon.fr

En Presqu'île : des livraisons dans les règles

Des aires dédiées aux livraisons

La Presqu'île compte **150 aires de livraison** spécialement aménagées pour les livraisons et enlèvements de marchandises des commerces et utilisables pendant **30 minutes maximum** sous réserve de disposer d'un **disque livraison** apposé derrière le pare-brise du véhicule.

Le contrôle des aires est exercé quotidiennement par les ASVP. Les bonnes pratiques et l'usage raisonné des aires sont également l'affaire de tous (commerçants, artisans...).

Une nouvelle façon de livrer...

Sur la rue Grenette est en vigueur une voirie multi-usages permettant l'écoulement de la circulation aux heures de pointe (livraisons en double-file interdites) puis l'accueil des véhicules de livraison sur la voie de droite le reste de la journée. Un dispositif permettant un partage efficace de la voirie et l'amélioration des conditions de livraison dans ce quartier dynamique commercialement.

Des facilités de stationnement pour les interventions urgentes

Pour les artisans réalisant des interventions urgentes (voir ci-dessous), un dispositif de paiement du stationnement par mobile est accessible par abonnement annuel. Il donne droit à une heure de stationnement gratuit pour intervention urgente renouvelable en tant que de besoin (pour chaque intervention urgente d'une heure ou moins au cours de la journée). Par ailleurs, le règlement du stationnement au-delà de l'heure d'intervention se fait au réel des minutes consommées.

Les activités concernées par le dispositif sont au nombre de 10 : Installation électrique - travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux - installation et entretien de climatisation et chaufferie - installation de chauffage individuel - ascensoristes et autres travaux d'installations - menuiserie bois - menuiserie PVC - métallerie et serrurerie - travaux de miroiterie de bâtiment, vitrerie - fabrication de réfrigération industrielle.

Des conditions d'accès cohérentes avec le caractère remarquable de la Presqu'île

Sur la Presqu'île, de la Place des Terreaux à Perrache, seuls les **véhicules de transport de marchandises de surface au sol inférieure ou égale à 29 m²** (identifiable grâce à la plaque de tare à l'avant droit du véhicule), sont autorisés à livrer entre **7h et 19h**. Les véhicules les plus gros peuvent venir en dehors de ces horaires sous réserve de respecter les niveaux sonores admissibles.

Par ailleurs, **les aires piétonnes** (République, Victor Hugo, Mercière, Marronniers, Terreaux, Monnaie) sont accessibles aux livraisons de **6h30 à 11h** et limitées aux **camions de PTAC inférieur ou égal à 7,5 tonnes**. A noter que la vidéooverbalisation viendra compléter le dispositif de contrôle afin de limiter les véhicules présents au-delà de cet horaire et ainsi améliorer la qualité de ces espaces publics piétonniers en journée.

Enfin, il existe depuis 2012 sur ce même périmètre Presqu'île une réglementation autorisant la circulation et le stationnement des **véhicules de transport de marchandises de norme Euro 3 ou supérieure** (véhicules postérieurs à 2001). Cette réglementation à caractère environnemental évoluera prochainement dans le cadre de la zone de faibles émissions (voir encart p.10).

Penser la logistique urbaine autrement

La Ville de Lyon et le Grand Lyon encouragent des organisations de livraison permettant d'améliorer le cadre de vie au sein de la Presqu'île. Les actions portent sur le réaménagement et l'implantation de nouvelles aires de livraison, la création de dispositifs telle que la voirie multi-usages, le développement d'espaces logistiques urbains mutualisés comme aux Cordeliers... Chaque acteur dispose de levier pour agir : les transporteurs en adoptant des organisations et des véhicules plus adaptés (mutualisation

des moyens logistiques, véhicules à faibles émissions, livraisons silencieuses, vélos à assistance électrique...), les commerçants en adaptant leurs pratiques (livraisons en sas ou en horaire décalé, services de livraison à domicile des clients, stockage déporté des marchandises auprès d'un opérateur logistique du « dernier kilomètre », planification des livraisons...). Autant d'axes de travail qui permettront de rendre notre cœur d'agglomération plus attractif et plus accessible.



BIENTÔT

Le Grand Lyon mène une **politique volontariste en matière de qualité de l'air** se traduisant par des objectifs de réductions des émissions de polluants atmosphériques par des actions sur les systèmes de chauffage non performants et **la circulation des véhicules les plus anciens** (les deux principales causes de pollution de l'air aux particules et oxydes d'azote).

Courant 2018, la Presqu'île de Lyon sera concernée par la mise en œuvre d'une zone de faibles émissions de polluants **interdisant progressivement la circulation des véhicules utilitaires les plus polluants** (Véhicules Utilitaires Légers et Poids Lourds). Cette mesure aura des **impacts bénéfiques** en matière de **santé publique** et d'**attractivité économique**.